



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/965
S/20326

14 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 73 et 136 de l'ordre du jour
SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE
INTERNATIONALES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 13 décembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une note verbale datée du 23 novembre 1988 que le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies vous a adressée au sujet d'un incident qui s'est produit le 28 juillet 1988 à la frontière entre l'Afrique du Sud et le Mozambique (A/43/862-S/20293). Dans cette communication, on prétend que "des soldats sud-africains ont attaqué les forces mozambicaines dans la province de Maputo" et que "l'un des attaquants a été tué et du matériel saisi". Selon cette communication, "les autorités sud-africaines ont demandé au Mozambique de restituer le corps du soldat décédé et le matériel saisi".

Les autorités sud-africaines à l'attention desquelles j'ai porté cette communication ont fait savoir qu'elle était sélective et incorrecte dans sa présentation et qu'elle ne fournissait pas un tableau complet et factuel de l'incident. Elles ont résumé les faits principaux comme suit :

Dans la nuit du 28 juillet 1988, une patrouille des forces de défense sud-africaines patrouillait du côté sud-africain de la frontière avec le Mozambique. A ce moment-là, et à 30 kilomètres environ à l'est de Muzi, une patrouille du Frelimo est entrée en contact avec un groupe de la Renamo dans la zone frontière. Les contingents du Frelimo et de la Renamo ont échangé des coups de feu et la patrouille des forces de défense sud-africaines, ne voulant pas se trouver engagée ni venir compliquer les choses, a décidé d'évacuer le secteur qui touche à la frontière avec le Mozambique.

Malheureusement, et bien que la patrouille sud-africaine n'ait jamais quitté le territoire sud-africain, un soldat sud-africain a été tué dans les tirs croisés entre les contingents du Frelimo et de la Renamo.

La patrouille du Frelimo, croyant avoir encore affaire à la Renamo, a franchi la frontière pour pénétrer en Afrique du Sud et s'emparer de matériel des forces de défense sud-africaines abandonné en territoire sud-africain.

Lorsque par la suite ces faits ont été connus, un porte-parole du Frelimo a présenté des excuses pour cette action qui avait entraîné la mort d'un soldat sud-africain et a promis que tout le matériel saisi par le Frelimo du côté sud-africain de la frontière serait restitué.

Cet incident a été évoqué pour la première fois à la réunion de la Commission mixte de sécurité Afrique du Sud/Mozambique qui s'est tenue à Maputo le 15 novembre 1988 sous la direction du général T. Dai, chef de l'armée mozambicaine. Un rapport sur l'incident a été présenté à la Commission mixte lors de sa réunion suivante, tenue le 12 décembre 1988. Il signalait que les soldats sud-africains se trouvaient en territoire sud-africain lorsqu'ils ont essuyé des coups de feu tirés du territoire mozambicain, qu'ils ne s'étaient jamais trouvés dans la province mozambicaine de Maputo et que les commandants locaux de l'armée mozambicaine avaient présenté des excuses.

La procédure convenue de bonne foi entre l'Afrique du Sud et le Mozambique veut que l'instance chargée au premier chef d'enquêter sur les incidents soit la Commission mixte de sécurité créée par l'Accord de Nkomati. Les autorités sud-africaines ne comprennent donc pas pourquoi le Représentant permanent de la République populaire du Mozambique a choisi une instance non prévue dans l'Accord de Nkomati pour rendre public un incident survenu quatre mois plus tôt et sur lequel la Commission mixte était en train d'enquêter. La déclaration du Représentant permanent traduit soit une ignorance des procédures et arrangements convenus entre les deux pays, soit la volonté d'en faire fi au prix d'une violation du caractère confidentiel des travaux de la Commission mixte de sécurité.

Vous apprécierez dans ces conditions l'intérêt du communiqué de presse conjoint publié par la Commission mixte à l'issue de sa réunion du 15 novembre 1988. Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire de ce texte, avec une liste des événements récents qui indique clairement tout ce que l'Afrique du Sud fait pour la cause de la paix au Mozambique (voir annexe).

Puisque le Représentant permanent du Mozambique a demandé que sa note verbale du 23 novembre 1988 soit distribuée comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies, je demande moi aussi que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 73 et 136 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Jeremy B. SHEARER

ANNEXE

Communiqué de presse conjoint publié à Maputo le 15 novembre 1988

La Commission mixte de sécurité République populaire du Mozambique/République d'Afrique du Sud, créée en vertu de l'Accord de Nkomati, s'est réunie à Maputo sous la présidence du général de corps d'armée Tobias Dai, commandant l'armée de terre des forces armées mozambicaines/FPLM. La délégation sud-africaine était conduite par le général de corps d'armée Andreas Jacobus Liebenberg, chef de l'armée de terre sud-africaine.

La Commission a examiné les questions touchant le respect de l'esprit et de la lettre de l'Accord de Nkomati et la suite donnée aux décisions que les Présidents Joaquim Chissano et P. W. Botha avaient adoptées en la matière lors du Sommet de Songo.

La Commission s'est déclarée profondément préoccupée de la poursuite des actes de terrorisme au Mozambique et s'est engagée à entreprendre d'y mettre un terme.

Les deux parties sont convenues que certains éléments travaillaient à saper les efforts que le Mozambique et l'Afrique du Sud consentaient en faveur de la paix et de la stabilité et ont décidé d'oeuvrer à contrecarrer l'action de ces éléments.

Relations entre l'Afrique du Sud et le Mozambique : actualité récente

- M. P. W. Botha, Président de l'Afrique du Sud, et M. Joaquim Chissano, Président du Mozambique, ont approuvé la création d'une commission mixte de coopération et de développement lors de leur rencontre historique à Songo, le 12 septembre 1988. Côté sud-africain, M. J. Meiring, Vice-Ministre des affaires étrangères, assumera les fonctions de coprésident.
- Centrale du barrage de Cabora Bassa : on continue de travailler à la mise en place des réseaux de distribution.
- La Commission mixte de sécurité a repris ses travaux après trois ans d'inactivité.
- Relance des travaux de modernisation du port de Maputo : le prêt initial de 3 millions de rands consenti par l'Afrique du Sud pour la phase préparatoire du plan directeur du SAFTO a été doublé par un prêt supplémentaire de 3 millions de rands. L'accord a été signé à Maputo le 20 octobre 1988.
- Un comité directeur des travaux portuaires se réunit tous les mois, tour à tour à Maputo et à Johannesburg, pour contrôler l'affectation des fonds provenant de ce prêt aux travaux du port de Maputo.
- Une délégation de l'Administration ferroviaire mozambicaine se rendra prochainement en Afrique du Sud pour encourager les exportateurs sud-africains à utiliser le port de Maputo.

- Couloir de Nkomati : des ingénieurs sud-africains et mozambicains vont construire une route reliant Komatipoort (en territoire sud-africain) à Maputo.
- Le Ministre mozambicain des transports a invité son homologue sud-africain à se rendre prochainement à Maputo.
- L'Afrique du sud et le Mozambique ont récemment reconduit leur accord de pêche pour trois ans.
- Dans le domaine de la santé, des entretiens bilatéraux ont eu lieu et le Ministre mozambicain de la santé a accepté l'invitation faite à une délégation mozambicaine de la santé de se rendre en Afrique du Sud. Un programme de soins aux Mozambicains a été approuvé et M. Fernando Vaz, ancien Ministre de la santé, a été le premier citoyen mozambicain à en bénéficier.
- Le Service géologique de l'Afrique du Sud aide le Service mozambicain des mines à effectuer des relevés.
- M. P. F. Botha, Ministre sud-africain des affaires étrangères, a inauguré les nouveaux locaux de la mission commerciale sud-africaine le 24 octobre 1988, en présence de deux ministres et de deux vice-ministres mozambicains. Le même jour, les Ministres Botha et Du Plessis ont déposé chacun une couronne au Mémorial Louis Trichardt à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la mort de ce grand Voortrekker. Des représentants du Gouvernement mozambicain assistaient à la cérémonie.
- Le Ministre mozambicain du travail doit se rendre prochainement en Afrique du Sud pour s'entretenir avec le Ministre sud-africain de la main-d'oeuvre. Les deux ministres visiteront des centres de formation professionnelle à Durban et au Cap, en prévision de la création de centres similaires au Mozambique avec le concours du Gouvernement sud-africain.
- Les responsables mozambicains de la protection de la nature ont récemment participé à un séminaire organisé par le Endangered Wildlife Trust à Johannesburg.
- Une étude sur les possibilités de mise en valeur de l'île de Bazaruto est en préparation.
- Les installations de réfrigération des agrumes du port de Maputo, construites avec des fonds sud-africains avant la signature de l'Accord de Nkomati, seront prochainement modernisées, toujours avec des fonds sud-africains.
- Grâce à l'assistance du Gouvernement sud-africain, le Mozambique a obtenu un don de chlore pour l'assainissement de l'eau à Maputo.
- Le SAPPI poursuit l'étude de faisabilité d'un projet de sylviculture dans le sud du Mozambique. L'étude est financée à l'aide de fonds sud-africains.

- Les South African Breweries (Brasseries d'Afrique du Sud) ont rouvert une manufacture d'allumettes qu'elles géraient avant l'indépendance du Mozambique. Elles envisagent aussi de faire leur entrée dans l'industrie de la brasserie au Mozambique.
- Dans le domaine de la sécurité, des représentants des forces de défense sud-africaines et mozambicaines se réunissent tous les jours au Centre opérationnel de Nkomati. Le général Fondo, chef des gardes frontière mozambicains, et le général Bisschoff, des forces de défense sud-africaines, se sont rencontrés six fois depuis février 1988.
- Les deux pays créent des postes frontière non officiels pour faciliter les visites familiales et autres. A l'avenir, des services de formation et des services sanitaires rudimentaires seront mis en place dans ces postes.
